

---

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

---

COMMISSION DU 10/09/18

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), L. JOUBERT, R. PANARIELLO, H. SOULE, Mme RUPERT

**Absents excusés**: M. Y. AVOIRTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIERS

### U15D5 : HOUILLES AC

Suite à l'information donnée par la Commission Calendrier, l'équipe HOUILLES AC 3 en D5C évoluera à 17h30 et la nouvelle équipe HOUILLES AC 5 en D5B évoluera à 16h00. Merci de prévenir vos adversaires respectifs.

## SENIORS

### 581511 OLYMPIQUE MANTES FC

Le Forfait général de l'équipe 1 entraîne le Forfait général de l'équipe 2.  
Réengagement d'une équipe en Hors-Championnat D6-A SENIORS.

## VETERANS

### 551386 PERRAY FOOT ES

Le club du PERRAY demande que les rencontres à domicile de ses 2 équipes VETERANS (D4 et D5) soient alternées.

**La Commission a pris note du courrier du PERRAY.**

**Concernant le match 53766.1 VETERANS D5 E PERRAY ES 12/ TRAPPES ES 12,**

**La Commission dit match à jouer à TRAPPES.**

**Le match retour 53766.2 devient PERRAY ES 12/ TRAPPES ES 12.**

## SENIORS

D3-A du 09/09/2018

### 50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM 1

La Commission transmet le dossier à la CDA.

### FSC LEONES

La Commission demande au club de fournir l'adresse du Gymnase ainsi que les créneaux disponibles (matches et entraînements).

**Pris note du courrier**

## COUPE YVELINES SENIORS

### 552332 MAISONS LAFFITTE FC

Pris note du courrier de MAISONS LAFFITTE concernant la Coupe Gambardella.

**La Commission avance le match de Coupe des Yvelines**

**53490.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / POISSY AS 3 au**

**Dimanche 16 Septembre 2018 à 12h30.**

## CDM

### 53407.1 ST GERMAIN EN LAYE 5 / MONTFORT FC 5

Pris note du courrier des deux clubs.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

**La Commission demande à ST GERMAIN de prévenir les clubs adverses des changements d'horaires pour toute la saison.**

## DEMANDES VETERANS

D4-C DU 16/09/2018

**51263.1 AUTEUILLOIS/VILLIERS 11 / VALLEE 78 FC 12**

D4-C DU 03/02/2019

**51263.2.1 VALLEE 78 FC 12 / AUTEUILLOIS/VILLIERS 11**

Suite à un souci de terrain, demande de AUTEUILLOIS pour inverser les matchs aller-retour.

**Accord de VALLEE.**

**La Commission donne son accord.**

**Le match 51263.1 devient**

**VALLEE 78 FC 12 / AUTEUILLOIS/VILLIERS 11.**

**Et le match retour**

**51263.2 devient AUTEUILLOIS/VILLIERS 11 / VALLEE 78 FC 12.**

## COUPE YVELINES U17

POULE UNIQUE DU 16/09/2018

**53583.1 CARRIERES SUR SEINE US 1 / HOUILLES AC 1**

Demande d'avancer le match à 12h00 car le club reçoit au Stade des Amandiers à 14h30 l'équipe de EPINAY ACADEMIE 1 en Coupe de France, phase Régionale tour 3.

**Compte tenu du motif invoqué la commission donne son accord.**

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

### SENIORS

Rappel de la procédure

CONDITIONS DE PURGE D'UNE SUSPENSION  
FERMETURE DE TERRAIN (article 40.7 R.S. District)  
ERRATUM

D1

**542459 SARTROUVILLE F.C. 1**

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 5 Septembre 2018, autorisant les SENIORS D1 à jouer sur le terrain de TOBROUK.

## U19

D2-A DU 08/04/2018

**51974.2 ACHERES C.S 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1**

Suite à la décision de la Commission d'Instruction, infligeant une suspension de terrain ferme à ACHERES d'un match.

**La Commission désigne le match N° 52030.1 du 07/10/2018 ACHERES CS 1 / MESNIL LE ROI AS 1 et demande au club d'ACHERES d'indiquer le terrain de repli dans les plus brefs délais.**

**La Commission est toujours en attente d'une réponse.**

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### U17

**FEUCHEROLLES USA**

Dans le journal n°1576 du 30.09.18, 2 matchs U17 sont programmés le 16.09.18 à la même heure (13h00 à domicile), or il n'y a qu'un terrain et les SENIORS évoluent à 15h00.

Merci de dire qu'elle est la procédure.

**La Commission dit que le match 53561.1 de COUPE YVELINES U17 devient CHESNAY 78 FC LE 1 / FEUCHEROLLES USA 2.**

### U15

D4

**NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN**

Demande de modification annuelle pour évoluer le Samedi à 15h00 au lieu de 14h00, pour raisons personnelles du coach.

**Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner suite à votre demande.**

D1

**CONFLANS FC**

Demande de modification annuelle pour évoluer le Samedi à 16h00 sur le stade Léon Biancotto n°1 car il n'est pas libre avant.

**La Commission demande le motif de cette demande de**

**modification : quelle catégorie occupe le terrain à 14h00 ?**

CONFLANS demande une dérogation car à 14h00, le terrain 1 est occupé par les U9 et le terrain 2 est occupé à 14h00 par les U15B ou les U13 critérium.

**La Commission rappelle que la catégorie U15 est prioritaire sur le football animation et ne peut donc accéder à votre demande.**

**D4-B ou D5-D**

**FOURQUEUX FOOT OMS**

Afin de faciliter les rotations des matchs, demande de modification annuelle pour que l'une des 2 équipes évolue à 13h30.

**La Commission demande de plus amples informations concernant le motif de cette demande.**

**La Commission est toujours en attente d'une réponse.**

-

**FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

**RAPPEL de l'annexe 11 du règlement sur la FMI, rubrique « procédure d'exception ».**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI

sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

**RAPPORTS**

**COUPE YVELINES VETERANS**

**POULE UNIQUE DU 09/09/2018**

**53441.1 VILLEPREUX FC 11 / LOUVECIENNES-CELLOIS AS 12**

La Commission décide : avertissement à l'équipe de LOUVECIENNES-CELLOIS ET AMENDE 30€.

**FUTSAL**

**Liste des clubs engagés:**

590245 ANDRESY FUTSAL  
513864 CARRIERES SUR SEINE  
522315 ECQUEVILLY ESC  
513658 FONTENAY LE FLEURY AS (2 équipes)  
550633 HERCULES FUTSAL CLUB (2 équipes)  
542459 HOUDANAISE REGION (2 équipes)  
513620 GUYANCOURT ES  
847997 JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR  
582762 LEONES FUTSAL CLUB  
527093 MONTESSON  
518241 ROSNY SUR SEINE  
581526 TRAPPES YVELINES FUTSAL (2 équipes)  
580962 LA TOILE  
532138 LA VERRIERE  
582012 LES NOMADES  
580789 CASA DO BENFICA P.S. 78

**CRITERIUM DU LUNDI**

**Liste des clubs engagés:**

518355 ACHERES  
880747 APPY FC  
526858 BAILLY NOISY  
513864 CARRIERES SUR SEINE  
547666 CONFLANS PLM  
527993 ETANG SAINT NOM  
653424 IN AS  
552332 MAISONS LAFFITTE  
523623 MAUREPAS AS  
852634 OVILLOISE (2 équipes)  
551985 PORT MARLY CS  
500585 PECQ US  
542459 SARTROUVILLE